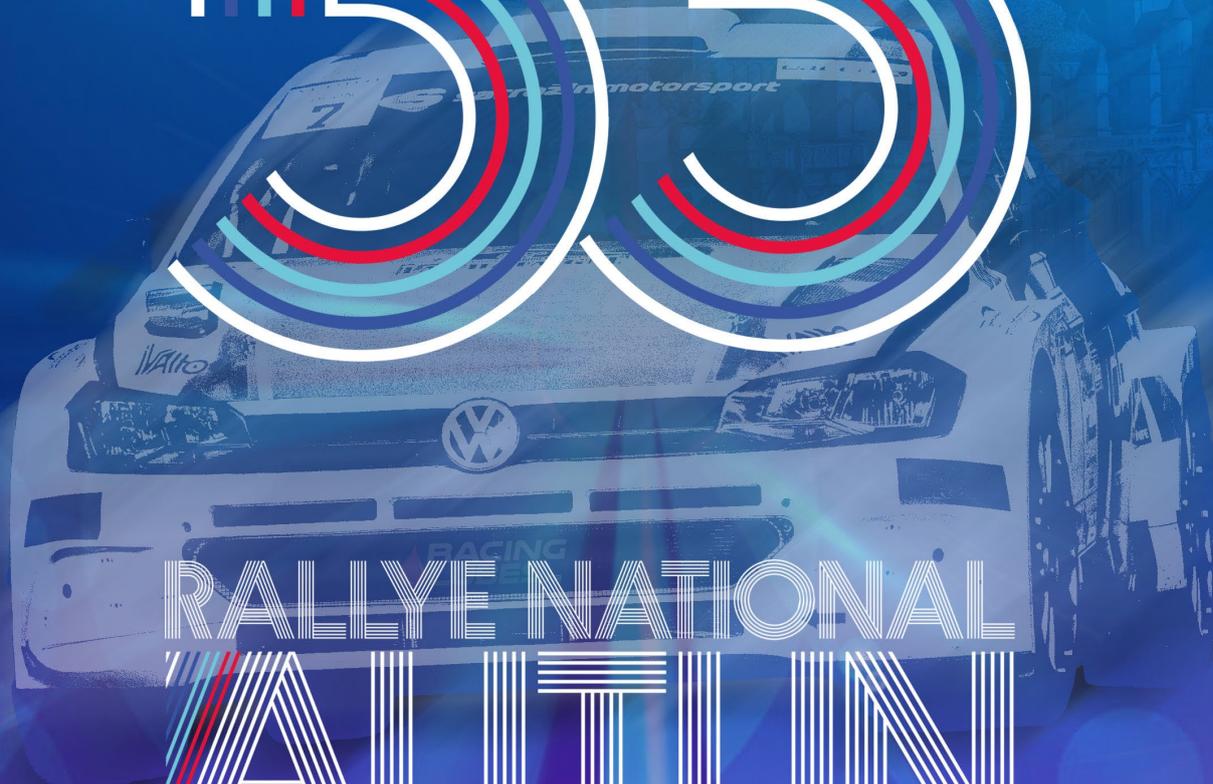




153 GP



RALLYE NATIONAL
AUTUN

LA CHÂTAIGNE
23-24-25 AOÛT 2024



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

ASA Morvan
1 rue des Pierres
71400 AUTUN
contact@asamorvan.com

Visa FFSA



Visa Ligue BFC



23, 24 et 25 AOÛT 2024

53^e RALLYE NATIONAL D'AUTUN SUD-MORVAN COEFFICIENT 4 et PEA

RÈGLEMENT PARTICULIER

I. PROGRAMME DU RALLYE ET HORAIRES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2024

- Parution du règlement : 19 juin 2024
- Clôture des engagements : 12 août 2024 à minuit
- Publication de la liste des engagés sur le site de l'ASA Morvan <http://asamorvan.com> 19 août 2024
- Distribution du carnet d'itinéraire, vérifications administratives, **PRÉ-VÉRIFICATIONS**
Retrait des documents Les 17 et 18 août 2024 de 07h00 à 17h00
Le 23 août 2024 de 07h00 à 12h00
- Reconnaissances autorisées Les 17, 18 et 23 août 2024 de 08h00 à 19h00

Vendredi 23 août 2024

- Spéciale d'Essai "Shakedown" : 14h00 à 17h00
- Vérifications administratives complémentaires au CH d'entrée des vérifications techniques-
Présentation obligatoire des originaux : Permis et licences du Pilote et du Copilote
- Vérifications techniques des voitures : 16h15 à 22h30
- 1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs : 19h30
- Mise en parc fermé de Départ. 16h30 à 22h45
- Réunion des Ouvriers et Officiels sur le terrain : 19h30 au PC
- Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape : 23h30

Samedi 24 août 2024

- Réunion des Chronométrateurs : 06h00 au PC
- Briefing des pilotes : Remis lors des vérifications administratives
- Briefing des commissaires : Remis lors de l'accueil

Samedi 24 août 2024

- Départ du rallye (première voiture VHC) 07h30
- Départ de la première du voiture rallye national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) **19h23**
- Publication des heures de départ de la deuxième étape dans l'ordre du classement (hors pénalités) de la première étape 22h00

Dimanche 25 août 2024

- Départ du rallye (première voiture VHC) 08h30
- Départ de la première du voiture rallye national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) **13h45**
- Publication des résultats provisoires 30' après l'arrivée du dernier concurrent
- Publication des résultats définitifs 30' après l'affichage des résultats provisoires et validation par le collège des commissaires sportifs
- Remise des prix : Sur le podium 30' après l'affichage des classements officiels définitifs
- **Vérification finale** **A 13h45**
Lieu : Parc des expositions de L'Eduen
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés la semaine suivant le rallye
Tableaux Officiels d’Affichage

- Du 17 août au 18 août 2024 au siège de l'Asa Morvan, 1, rue des Pierres à Autun
- Du vendredi 23 août au dimanche 24 août 2024, Parc des Expositions l'Eduen à Autun.

II. ORGANISATION

ARTICLE 1 : ORGANISATION

DÉFINITION

L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 23, 24 et 25 août 2024, en qualité d'organisateur administratif et technique, le :

53^e Rallye National d'Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation n° 371 du 27/05/2024 ainsi que du Comité Bourgogne Franche-Comté n° 40 du 18/04/2024

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

COMITÉ D'HONNEUR

M. Jean-Baptiste CONSTANT : Sous-Préfet de l'arrondissement d'Autun
M. Vincent CHAUVET : Maire de la ville d'Autun
M. Éric MARCHAND : 2e adjoint chargé du Sport et de la Jeunesse
M. Rémi FULGINI : Directeur du Services des Sports et Loisirs
M. Nicolas DESCHAUX : Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Bernard DEMEUZOIS : Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile et Vice-président de la Fédération Française du Sport Automobile

Mmes/MM. les Conseillers Régionaux et Départementaux
MM. les Directeurs du Service des Routes et des Infrastructures des Départements 58 et 71
Mmes/MM. l'équipe des Services Sportifs et Techniques de la Ville d'Autun
MM. les Commandants des S.D.I.S des Départements 58 et 71

PERMANENCE DU RALLYE

De l'ouverture des engagements jusqu'au 17/08/2024 :
ASA MORVAN
1 rue des Pierres 71400 AUTUN
TEL : 06 58 83 57 47 ou 06 03 07 77 45 ou 06 82 24 18 31
FAX : 03 85 52 19 60

A partir du 23/08/2024 à 13h :
Parc des expositions de l'Eduen
71400 AUTUN

COMITÉ D'ORGANISATION

Président :	Raphaël DIARD
Vice-président :	Jean-Christophe CHAFFIOTTE
Président d'Honneur :	Jean-Pierre LEMAITRE
Président d'Honneur :	Jean-Pierre LEGRAND
Trésorier :	Daniel JONDET
Secrétaire :	Leslie BRUNEAU
Responsable Sécurité :	Daniel JONDET
Responsables Commissaires :	Laura ALEXANDRE – Sophie Bié
Responsable Officiels :	Gérard PLISSON
Responsable Chronos :	Sébastien GODFRIN
Responsable Relation avec les Maires :	Pascal GAUDIAU
Responsable du Parcours :	Joël THIÉRY
Responsable Implantation ES 1 :	Sylvain REBOURG
Responsable Implantation ES 2 :	Davis PERAUDIN
Responsable Implantation ES 3 :	Sébastien TRIBOTE
Responsable Implantation ES "Test" :	Alain LAVALADE
Responsable Hébergements :	Laura ALEXANDRE – Sophie Bié

1.1 OFFICIELS :

Directeur de Course	Pascal BATTE	28230
Directeur de Course Adjoint et R2	Gérard PLISSON	12983
Directeur de Course VHC	Jannick DAUBIGNE	6560
Directeur de Course VHRS	Serge FREVILLE	27121
Observateur	Jacques PAOLI	2692
Conducteur observateur	Sébastien GODFRIN	19224
Classements VHRS	Bernard VIALAR	137593
Resp Classements Moderne et VHC	David et Michèle GUIBLAIN	134494
Adjoint au Directeur de Course ES1	Sylvie ZYCH	3416
Adjoint au Directeur de Course ES2	Christian HAMON	29685
Adjoint au Directeur de Course ES3	Gérard MAURIN	9417
Président de collège Moderne	Régis DUFRESNE	12484
Membre du collège Moderne	Philippe SOULET	42239
Membre du collège Moderne	Fabien ZYCH	4626
Président de collège VHC	Georges LEMMENS	46609
Membre du collège VHC	Stéphanie PONTONNIER	2628
Membre et Secrétaire du collège VHC	Josiane CHARLEUX	9434
DC Shakedown	Eric TEMMERMAN	26388
Adjoint Shakedown	Stéphane VINCENT-GENOD	24887
DC ES 1 - 4 - 7 (23,6 km)	Christian COULET	207574
Adjoint DC ES 1 - 4 - 7	Michel BARNEAUD	53077
DC inter ES 1 - 4 - 7	André et Nicole GUIBLAIN	7081 et 7079
DC ES 2 - 5 - 8 (13,1 km)	Nathalie VINCENT-GENOD	210885
Adjoint au DC ES 2 - 5 - 8	Stéphane VINCENT-GENOD	24887
DC ES 3 - 6 - 9 (13,9 km)	Eric TEMMERMAN	26388
Adjoint au DC ES 3 - 6 - 9	Joëlle POTHEAU	115791
DC Tricolore	Jean-Paul BROSSARD	4763
Conducteur Tricolore	Lydie BROSSARD	170112
DC Damier	Françoise FREVILLE	11134
Conducteur Damier	Mathieu LAFAY	
DC Parc fermé	Hubert BENOIT	3617
DC Assistance	Marc PENIDE	8237
DC Parc Regroupement - Repositionnement	Thierry MOREL	4906
DC Vérifs pubs + Parc dédicaces	Christophe BOURGES	13672
DC 00A	Aurélien JORDAN	41668
Conducteur 00A	Jean-Marc GROSSMANN	90718
DC voiture 000A	Corentin DRÉAU	203890
Conducteur 000A	Marc-Emmanuel CHARON	261594
CCRAC Responsable	Marie-Laure ALAIN	228679
CCRAC	Marie-Laure COUVREUR	298302
CCRAC Stagiaire	Laura ALEXANDRE	258016
CCRAC Responsable VHC - VHRS	Brigitte DREAU	2282
CCRAC VHC - VHRS	Alain MALSOT	131406
Accueil des officiels	Marie-Claire PLISSON	
Accueil des officiels et PC Temps	Séverine RODRIGUEZ	
Médecin coordinateur	Docteur Didier SAVAJOLS	247259
Responsable Commissaires Techniques Moderne et R2	Laurent QUERRY	212893
Commissaire Technique (shakedown)	Michel PETETIN	217737
Commissaire Technique Moderne	Martial LOBROT	114567
Commissaire Technique Moderne	Michel PETETIN	217737
Commissaire Technique Moderne	Thierry DUPECHER	3564

Commissaire Technique Moderne	Christian ALLOIN	13706
Responsable Commissaires Techniques		
CHF VHC	Bernard POTTIER	5010
Commissaire Technique VHC	Michel GUYOT	4432
Commissaire Tech VHRS (Shakedown)	Jean Paul LEGRAND	3935
Juge de fait	Pascal POINSENET	8910
Juge de fait	Véronique POINSENET	8900
Speaker	Claude DUCOUDRAY	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs, sont juges de faits.

1.2 ÉLIGIBILITÉ

Le 53^e rallye Autun Sud-Morvan rallye compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes coefficient 4
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge Commissaires Bourgogne Franche-Comté

1.3 VÉRIFICATIONS

Des pré-vérifications administratives seront effectuées les jours de reconnaissances, à la remise du road-book, au siège de l'ASA Morvan, 1 rue des Pierres à AUTUN 71400.

L'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire pilote et copilote
- Licences pilote et copilote
- Première page de la fiche d'homologation de la voiture.
- Première page du passeport technique.
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

A l'issue de ces pré-vérifications, et une fois les droits d'engagement acquittés, il sera remis :

Le road-book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des autocollants, le n° de reconnaissance, le sticker d'accès au shakedown pour les inscrits, l'heure de convocation.

Les voitures devront être présentées le jour du rallye entièrement stickées.

Les vérifications administratives complémentaires et techniques auront lieu le vendredi 23 août 2024 de 16h15 à 22h30 au Parc des Expositions de l'Eduen (voir plans sur le site).

A cette occasion, les équipages devront à nouveau présenter les originaux suivants :

- Permis pilote et copilote
- Licences pilote et copilote

Les horaires de convocations seront communiqués sur le site internet de l'ASA Morvan (<http://asamorvan.com>)

Le respect des horaires est impératif sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun.

Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURRENTS et PILOTES

De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc Dédicaces d'Etang sur Arroux :

Un parc de dédicaces sera prévu à Etang sur Arroux (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

ARTICLE 5 : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 : Identification des Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.1.8 : Vitres

Conforme au règlement standard FFSA – Annexe 2 : Équipements de sécurité.

5.2P Publicité : Additif à venir

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiquées par l'organisateur au plus tard pendant les vérifications administratives. Elles feront l'objet d'un additif au présent règlement.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images ou photos du Rallye d'Autun sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6 : SITES et INFRASTRUCTURES

IMPORTANT : Les Voitures de Courses seront OBLIGATOIREMENT déchargées dans le Parc à Remorques, situé dans le champ à côté du parc des expositions de l'Eduen et en face de la Gendarmerie d'Autun

6.1 Description :

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expositions de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le 53^e Rallye d'Autun Sud-Morvan 2024 représente un parcours total de **463,47 Km.**

Il est organisé en 2 étapes :

1^{ère} étape le samedi 24 août 2024 de 2 sections (6 ES)

2^{ème} étape le dimanche 25 août 2024 de 1 section (3 ES)

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **150 Km.**

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 24 août 2024

- ES 1 - 4 : "RACING LUBES" - Montcenis/Saint Eugène 23,3 Km
- ES 2 - 5 : "ORECA Store" - Larochemillay/Villapourçon 13 Km
- ES 3 - 6 : "Dépann2000" - Saint Prix en Morvan/La Croisette 13,7 Km

Dimanche 25 août 2024

- ES 7 : "RACING LUBES" - Montcenis/Saint Eugène 23,3 Km
- ES 8 : "ORECA Store" - Larochemillay/Villapourçon 13 Km
- ES 9 : "Dépan2000" - Saint Prix en Morvan/La Croisette 13,7 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du Road Book et sur le site internet de l'Asa Morvan <http://asamorvan.com>

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

IMPORTANT : Nous demandons aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage : **3 passages par ES maximum**

6.2.6 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants ;

**Samedi 17 août 2024 (8h à 19h00)
Dimanche 18 août 2024 (8h à 19h00)
Vendredi 23 août 2024 (8h à 19h00)**

A la prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée

Distribution du carnet d'itinéraire, vérifications administratives, retrait des documents :

Samedi 17 août 2024	07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Dimanche 18 août 2024	07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Vendredi 23 août 2024	07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun

ARTICLE 7 : DEROULEMENT du RALLYE

7.3.17. Nouveau départ après abandon
Conforme au règlement standard FFSA

7.5.18.1. Signes distinctifs des commissaires et officiels
Chasubles conformes aux RTS.

7.5.20 Séance d'essais "shakedown" – Curgy (4 Kms)

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 23 août de 14h00 à 17h00.

Le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book.

Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **100 €**.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture. Le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

LES VOITURES DEVRONT SE PRÉSENTER AVEC LE STICKAGE DU RALLYE.

L'équipage devra être en conditions de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

A compter du 19/06/2024, tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône-Loire (71) et de la Nièvre (58).

ARTICLE 8 : RECLAMATIONS-APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

ARTICLE 10 : PRIX et COUPES

10.1 Remise des prix

Tous les équipages classés ayant droit à un prix et présents à la remise des prix, seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Le chèque de remise des prix correspondant au résultat de l'équipage sera envoyé par la poste la semaine suivant le rallye.

Remise des prix : 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des commissaires sportifs, sur le podium du Parc des Expos l'Eduen.

Dotation :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
<u>Scratch</u> :	500€	400€	200€	100€
<u>Groupe</u> :	300€ (si - de 4= la moitié)	200€ (si + de 6)	100€ (si + de 10)	50€ (si + de 15)
<u>Classe</u>	500€ (si - de 4 = la moitié)	200€ (de 4 à 6)	150€ (de 7 à 12)	50€ (si + de 12)

1^{ère} Equipage Féminin 400€ (200€ si – de 4) + 1 coupe (pilote et copilote)

Challenge « Handisportauto » (Equipe ayant 1 pilote licencié RCCRES et/ou ICCRES) 1^{er} Equipage au classement général : 150€ 2^{ème} 100€

La remise des prix se déroulera sur le podium au Parc des Expos l'Eduen (Autun)

Il est prévu trois récompenses pour les commissaires

Les primes scratch, groupe et classe, ainsi que les coupes sont cumulables.

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES : PLUS DE 15 000€

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan la semaine suivante au maximum : <https://asamorvan.com>

LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA à l'adresse ci-dessous :

Récapitulatif 2020 des équipements de sécurité Rallye [VOITURE]	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2020)							
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye	
Armature de Sécurité	ANNEXE J FIA	X (Annexe J FFSA art. 253.8)			X (art. 261.901.a)		X (Annexe J FFSA art. 253.8)		
Harnais Homologués FIA / Ceinture de sécurité		X (Annexe J FFSA art. 253.6)			X (art. 253.6.1.2)		X (Règl tech GT de série art.10)	X (Annexe J FFSA art. 253.6)	
Pare brise en verre feuilleté		X (Annexe J FFSA art. 253.11)			X (Annexe J FFSA art.261.902-access3)		X (Annexe J FFSA art. 253.11)		
Film anti-déflagrant		RP (Annexe J FFSA art. 253.11.1)							
Systèmes d'extinction et Extincteurs manuels		X (Annexe J FFSA art.253.7.2) - art. 253.7.3.1)		X (Règl tech F2000 art.31)		X - (Annexe J FFSA art. 253.7.1)		X (Règl tech GT de série art.9)	X (Règl tech GT + rallye art. 10)
Coupe circuit		X (Annexe J FFSA art. 253.13)							
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		REC (art. 253.5)	X (Annexe J FFSA art. 253.5)		RP - (Règl tech F2000 art.21)		X (Annexe J FFSA art. 253.5)		
Anneau de remorquage AV-AR		X (Annexe J FFSA art. 253.10)							
Double circuit de freinage		X (Annexe J FFSA art. 253.4)							
2 rétroviseurs extérieurs		X (Annexe J FFSA art. 253.9)							
Triangle de signalisation		X (art 7.5.18.1 Règlement standards des Rallyes)							
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001		RP (Annexe J FFSA art. 253.8.3.5)							
Réservoir carburant		RP (Annexe J FFSA art. 253.14)			RP (Annexe J FFSA art. 261.401.a)		RP (Règl tech. GT de série art.6.6.3.7)	RP (Règl tech. GT + rallye art.12)	
Canalisation de carburant		RP (Annexe J FFSA art. 253.3)			RP - (art. 261.402.a0)		RP (Règl. tech. GT de série art.6.1.1)	RP (Règl. tech. GT + rallye art.12)	
Siège homologué FIA en cours de validité		X (Annexe J FFSA art. 253.16)		X - (art. 261.901.a2)		RP (Règl tech GT de série art. 6.6.3.2)		RP (Règl tech GT + rallye art. 7.3.4)	

LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA à l'adresse ci-dessous :

Récapitulatif 2020 des équipements de sécurité Rallye [PILOTE-COPILOTE]	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2020)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	ANNEXE J FIA	X (Règlementation casques 2020)						
Système Retenue Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité		X						
Combinaisons norme FIA 8856-2000		X (Règl. Combinaison-vêtements de protection 2020)						
Combinaisons norme FIA 8856-2018								
Cagoule homologuée FIA norme FIA 8856-2000		X						
Cagoule homologuée FIA norme FIA 8856-2018								
Chaussure homologué norme FIA 8856-2000		X						
Chaussure homologué norme FIA 8856-2018								
Haut de sous vêtement (t-shirt manche longue) homologué norme FIA 8856-2000		X						
Haut de sous vêtement (t-shirt manche longue) homologué norme FIA 8856-2018								
Gants ignifuges norme FIA 8856-2000		X						
Gants ignifuges FIA 8856-2018								
Bas de sous vêtement (caleçon long et chaussette) homologués selon les normes FIA 8856-2000		REC						
Bas de sous vêtement (caleçon long et chaussette) homologués 8856-2018		REC						